

Un diplôme reconnu

Après la reconnaissance des entreprises, celle de l'Etat !

La qualité du projet pédagogique de l'EMLV a été reconnue par le **Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche** qui a accordé, le 1er septembre 2006, le visa au diplôme de l'Ecole (arrêté du 31 août 2006, parution au [J.O. du 3 octobre 2006](#)). Ce visa a été renouvelé par le Ministre en janvier 2009, pour une durée de 6 ans.

Le diplôme de l'Ecole de Management Léonard de Vinci est visé par l'Etat.



Pour évaluer objectivement la valeur d'une école, la référence est le diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur".

Les diplômes délivrés dans ce cadre bénéficient de la garantie de l'État, en contrepartie d'un contrôle portant sur la pédagogie, les conditions d'admission, le déroulement de la scolarité, les méthodes d'apprentissage et les conditions d'obtention du diplôme. Un diplôme visé confère des équivalences universitaires, notamment grâce à la capitalisation de crédits ECTS.

Au [plan international](#), ce label confère à une école la crédibilité nécessaire pour conclure des accords de coopération avec les meilleures universités.

L'autorisation à délivrer un diplôme visé est accordée pour une durée maximum de 6 ans renouvelable.